

Ce cinéma où les tickets coûtent deux fois moins cher que la moyenne

Le cinéma Gérard-Philippe propose des tickets qui défont toute concurrence. Les plus chers ne coûtent que 5,5 euros, et il s'agit pourtant des grosses affiches du moment. Son directeur, Franck Florin, nous explique comment c'est possible.

PAR CLÉMENT MARTINET
tourcoing@lavoixdunord.fr

RONCQ.

Le ticket de cinéma à 5, 5 euros l'unité, parfois 4. C'est encore moins cher qu'une place étudiante dans une grande salle obscure de la région. On n'oserait même plus y croire, tant les prix ont décollé, frôlant les 12 euros en moyenne. Au cinéma associatif Gérard-Philippe, situé rue Henri-Barbuse depuis 1988, les ta-

“ En moyenne, nous faisons entre 18 000 et 20 000 entrées chaque année, cela permet d'équilibrer le ratio entre nos ventes et nos subventions. ”

riés défont toute concurrence alors que les films à l'affiche comptent parmi les blockbusters du moment. « Du dernier *Duïny Boin* au dernier *Star Wars*, souligne Franck Florin, le directeur. Nous avons tenté les films d'art et essai, et les films anciens aussi, mais ça n'a pas pris. » La différence ? Leurs longs-métrages sont diffusés un peu plus tard que dans les autres cinémas,

environ deux à quatre semaines après les sorties officielles. Et il n'y a qu'une seule salle de disponible, de 137 places. Enfin, les films en question ne sont diffusés qu'une seule fois dans la journée. Mieux vaut ne pas se tromper d'horaire.

DES BÉNÉVOLES ET DES SUBVENTIONS

Pour appliquer des prix aussi attractifs, le cinéma mise sur deux choses : ses bénévoles et ses subventions. Il n'y a que deux salariés au Gérard-Philippe, le directeur et la comptable. Pour le reste, 40 bénévoles leur prêtent main-forte. « Je travaille la semaine et ils prennent le relais le week-end, à raison d'un samedi ou d'un dimanche, avec deux séances par jour à gérer chacun, explique Franck Florin. Ils ont entre 18 et 77 ans, essentiellement des Roncois, souvent de la même famille. Ils s'occupent de la projection, des ventes de tickets et de friandises, de l'accueil du public... Des passionnés, j'ai commencé comme ça moi aussi. Heureusement qu'ils sont là ! »

Et la ville aussi donne son coup de pouce, avec 46 000 euros de subvention par an. Une belle somme, à l'heure où la culture peine parfois à trouver des deniers publics. Le reste de l'argent provient des ventes de tickets. En 2016, le cinéma a réalisé 19 027



Franck Florin, le directeur du cinéma Gérard-Philippe, pourrait recevoir l'oscar du billet le moins cher, si il existait.

entrées. Pas mal non plus, même si les chiffres sont un peu en baisse, avec 700 tickets de moins qu'en 2015. « En moyenne, nous faisons entre 18 000 et 20 000 entrées chaque année, cela permet d'équilibrer le ratio entre nos ventes et nos subventions ». Et côté béné-

ficiés, la règle est la même pour tous les établissements : 50 % des recettes reviennent aux sociétés de distribution, type 20^e Century Fox ou Warner Bros. Cela n'a jamais incité le cinéma associatif à augmenter ses tarifs, contrairement à d'autres... ■

LES SÉANCES

Mardi 20 h 30
Mercredi 15 h et 18 h
Vendredi 20 h 30
Samedi 18 h et 20 h 30
Dimanche 15 h et 18 h

Les élus belges disent « oui » au nouveau hangar de Clarebout Potatoes

COMINES (B). Chaussée de Lille à Warneton (B), l'entreprise Clarebout Potatoes va pouvoir réaliser son extension. Après un avis défavorable, en novembre, les élus belges ont finalement accepté le projet. Pour les associations de défense de l'environnement, c'est un coup de massue. Alors que le 7 novembre, le collège échevinal de Comines-Warneton (B) avait émis un avis défavorable sur le nouveau projet de l'usine Clarebout Potatoes, ce 4 janvier 2017, le même collège (bourgmestre et adjoints, NDLR) a totalement changé de position : les élus ont en effet décidé d'autoriser l'usine de frites surgelées à construire, chaussée de Lille, un hangar de stockage de pommes de terre d'une capacité de mille tonnes, une station de carburant, une station de lavage ainsi qu'un parking pour re-

morques (vingt-huit camions). La décision a été prise à l'unanimité des membres de ce collège restreint. Pourquoi ce revirement des élus belges ? On aurait voulu poser la question à la bourgmestre faisant fonction, Marie-Eve Desbuquoit, mais elle n'a pas répondu à nos sollicitations.

« DES NUISANCES EN MOINS »

Son échevin en charge de l'action économique, Didier Vandeskeldé, a été plus bavard. Et il explique que l'avis défavorable de novembre a permis à la région wallonne de s'emparer du sujet « et de mieux analyser le dossier ». Fin décembre, les élus de Warneton (B) ont reçu un avis positif de la région wallonne. « Cet avis était argumenté. Le hangar de stockage, la station de lavage, de carburant, le parking, tout va contribuer

à réduire le trafic de camions entre l'usine et l'autre site du Pont Rouge », assure Didier Vandeskeldé.

En clair, les élus de Warneton (B) se sont « rangés à l'avis de la région wallonne. Si on veut que l'usine Clarebout Potatoes réduise ses nuisances, on doit lui en donner les moyens », poursuit l'échevin à l'action économique.

Selon lui, même si les élus belges avaient émis un avis défavorable, « l'entreprise aurait introduit un recours auprès du ministre, lequel se serait rallié à l'avis de ses fonctionnaires ». Didier Vandeskeldé ne sait pas combien d'emplois seront créés avec ces nouvelles installations chez Clarebout, « mais ce sera surtout des nuisances en moins ». Il dit imaginer la réaction des associations de défense de l'environnement, « mais elles doivent com-



L'entreprise Clarebout Potatoes a finalement obtenu l'autorisation de créer sur son site de nouvelles constructions.

prendre qu'on ne va pas éradiquer la société Clarebout. Elle est là et nous devons faire avec et faire en sorte que les nuisances diminuent ». Le sujet devrait logiquement s'inviter au prochain conseil communal du 23 janvier, qui promet

d'être animé. D'autant que Didier Vandeskeldé a confirmé le dépôt par Clarebout Potatoes d'une demande de permis pour le second congélateur. Demande directement déposée auprès de la région wallonne. ■ **CHRISTELLE JEUDY**

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)